L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 5 AVRIL 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—☞

A VENDRE.

A VENDRE—Un café, licence payée; s'adresser "S" bureau de l'Abeille.
2 avril—7t

DEMANDES.

MMES Godin & Martinet, 44 Bourbon, des ouvrières pour corsages et jupes.
3avril—

ON demande — Cinq bonnes Couturières pour faire du linge de dessous pour Dames au magasin, qui savent plisser sans machine à plisser (Tucker).
ROUFF & ABRAHAM, 30 rue de Chartres.
3avril—☞

ON demande—Des Couturières pour faire du linge de dessous pour Dames et des chemises de nuit pour Hommes, chez elles, le travail ensuite livré et retourné au magasin, sauvant la peine de porter de gros paquets.
ROUFF & ABRAHAM, 30 rue de Chartres.
3avril—☞

A LOUER.

A LOUER—Une résidence haute, avec jardin, écurie, etc., rue Dumaine, 464. S'adresser chez A. D. Gomes, 209 Decatur.
1er avril—1☞

A LOUER à Mandeville—Une propriété située sur le Lac entièrement meublée—en bloc ou parties séparées—convenable pour hôtel ou restaurant. S'adresser 278 rue Tremé.
29 mars—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif

—D'UN FORT LOT DE—

Voitures, Barouches, Buggies avec Tops, Jumpers, Wagons à Ressorts, Matériel pour Voitures, Cuirs. Aussi le contenu d'une Forge, etc., et un Cheval.

Mme W. C. Spath versus son Mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,318.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 5 avril 1892, aux heures ci-dessous désignées, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 93 North Rampart St., à 10 heures A. M.

Tout le contenu du dit local comprenant Voitures, etc., et le contenu d'une Forge etc.

Au local Nos 118, 120 et 122 North Basin St., à 1 heure P. M.

Tout le contenu du dit local comprenant Voitures, Wagons, etc.
Aussi un Cheval.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mars—25 29—avril 1 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marcellte Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,524—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 avril—5 10 14

Succession de Charles Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,523—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 avril—5 10 14

Succession de Edward Dobell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,876—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Williams, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour:
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31—avril 5 9

Succession de John J. Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,451—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. Daly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31 av 5 9

Succession de Eugène O. Forestier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34 285—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Puech exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mars—30—avril 5 8

Succession de Mary Elizabeth Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,113—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Isaac T. Armstrong, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mars—30—avril 5 8

Succession de J. R. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,774—Division B.—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. R. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 mars—27 31—avril 5

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles F. Caruthers vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34 449—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul Fortier, syndic provisoire et syndic définitif des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31—5 9 avril

Interdiction de Thos. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,418—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette interdiction et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, curateur du dit interdit, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31—5 9 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres suivants, à savoir:—Pauline Frank vs John U. Frank.—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'alors existé entre eux; que la demanderesse, Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 29,778 du dossier de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et tierce opposition de John Delmas dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivies et non servies aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour, à ses frais.
Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
TH. BUISSON,
Député Greffier.
3 mars—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 4 AVRIL—CLASSE No 179
Tirage de 4 heures P. M.

60	59	36	1	24	37	7	2	71	57	30	69

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 4 avril 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 AVRIL 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,....	100,000
1 Lot de..	50,000,....	50,000
1 Lot de..	25,000,....	25,000
2 Lots de..	10,000,....	20,000
5 Lots de..	5,000,....	25,000
25 Lots de..	1,000,....	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif.

Rare occasion d'investir dans une propriété rémunérative, centralement située.

Connue comme local No 49 RUE UNION.

Maintenant louée à bail à bons termes jusqu'au 30 septembre 1899.

L'acquéreur, néanmoins, ayant le privilège de prendre la dite propriété sujette au dit bail ou de le faire canceller.

Dans l'affaire de
Mlle A. Denègre vs Mme E. S. Welham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,174—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 1, sur un plan du dit et d'autres lots, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H. B. Cenas, notaire, lequel lot mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Union, vingt-trois pieds de largeur dans le fond, sur cent dix pieds un pouce de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et cent-huit pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet.

La bâtisse sur le dit lot de terre étant connue comme le No 49 rue Union.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 avril—5 12 19 26—mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Quincaillerie, Matériaux d'Architecte, Outils, etc., Stoves, Disconnecteurs patentés pour l'eau de pluie, Meubles de Bureaux, Coffre-fort, etc.

The Acme Roofing Co. vs The Coe Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,382.—En vertu d'un writ concurrant à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 14 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 101 rue Camp:
Un lot de quincaillerie, outils, meubles de bureau, divers, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 avril—3 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion pour obtenir

Une grande propriété commerciale de valeur, mesurant 255 pieds, 9 pouces, 3 lignes de face à la rue Market, 159 pieds, 10 pouces, 1 ligne de face aux rues Tchoupitoulas et Religieuse, 255 pieds, 9 pouces, 9 lignes sur la ligne de côté de la rue St-James, avec les bâtisses et améliorations, etc., connue anciennement comme

Branch Cotton Press ou Branch Warehouse.

Ensemble avec toutes les machines, etc.

Sur des termes de crédit,

Dans l'affaire de

Mme George Denègre vs. Electric Traction and Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 34,952 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain morceau ou certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ayant été érigées là-dessus, les bâtisses connues sous le nom de "Branch Cotton Press ou Branch Warehouse," situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St James. La dite portion de terre comprend la moitié du dit îlet et mesure deux cent cinquante-cinq pieds, neuf pouces et 3 lignes de face à la dite rue Market cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne de côté vers la rue St-James; le tout d'après un plan dressé par James Gallier, architect, daté le 5 février 1843, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de H. B. Cénas, ex-notaire en cette ville.

Acquise par les défendeurs par achat de Wm. Lynd, Sr., d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 17 juillet 1889, (le titre enregistré au bureau des Aliénations, dans le livre 128, fol. 983.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation des plaignants, disons la somme de cinq mille piastres ($5,000), ensemble avec 6 0/0 d'intérêt par an du 17 juillet 1889 sur $2,500, et 6 0/0 d'intérêt par an du 17 juillet 1891 sur $2,500, 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraires d'avocat, $4.00 frais pour copie de l'acte et les frais et charges de procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement en capital et intérêt de deux billets à ordre faits et souscrits à cet effet au nom du dit Electric Traction & Manufacturing Co. par William Behan, son président, et Edward T. Manning, son secrétaire, pour $2,500 chacun, tirés à l'ordre de la dite compagnie et endossés par ses dits officiers datés le 17 juillet 1889, et payables respectivement à trois et quatre ans de leurs dates, avec 6 0/0 d'intérêt par an de leurs dates jusqu'à paiement. Le dit acquéreur assumera aussi l'hypothèque garantissant le paiement des dits deux billets résultant de l'acte passé par Wm Lynd, Sr., au Electric Traction & Manufacturing Co., pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 17 juillet 1889.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7 14 21 28 avril 4 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du contenu, etc., d'un Etablissement d'Entrepreneur de Pompes Funèbres, consistant en Corbillards, Voitures, Chevaux, Tally-Ho's, Wagonnets.

Un vaste assortiment de cercueils, etc.

Au No 271 rue du Camp et 273 rue Magazine.

Dans l'affaire de
l'Interdiction de Thomas W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,418.—En vertu d'un ordre de vente daté du 24 mars 1892 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 7 avril 1892, à l'heure ci-dessous mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 271 rue du Camp, à 10 heures A. M.—
Un grand assortiment de cercueils en imitation bois de rose, cercueils métalliques, cercueils en bois de pin, etc. Aussi, un cercueil en bronze; piédestaux, tapis funéraires, vitrines, glacières, pompe à embaumer, etc., et d'autres articles appartenant à ce genre d'affaires.

A l'écurie No 273 rue Magazine, à midi—
2 voitures à quatre roues (fabrique Hecks & Johnson), 2 voitures à quatre places (fabrique Miller), 1 grand et 1 petit wagonnet ou Tally Ho, 1 charrette à provisions Tennessee [the Bodley wagon] 1 corbillard noir et doré, 1 corbillard blanc, 1 corbillard noir, 1 paire de chevaux noirs, 1 paire de chevaux gris, 2 chevaux bais, un lot de harnais et un lot de vieilles voitures et buggies, etc., le tout d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 mars—26 30—avril 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion pour un placement rémunératif.

Vente par le Shérif Civil.

Propriété commerciale de valeur, dans le centre de la ville, connue comme le

No 166 RUE GRAVIER,

Et traversant tout l'îlet, et faisant face à la rue Union, sur laquelle elle est connue comme le

No 17 RUE UNION.

Toujours louée facilement et donnant un bon loyer, et maintenant louée à bail au New Orleans Machine Co., Limité, jusqu'au 30 septembre 1899, à raison de $125 par mois.

(L'acquéreur, cependant, ayant le privilège de reconnaître le dit bail ou de le faire canceller).

Mme Sylvanie R. Denègre vs Mme E. S. Welham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,203.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Union, Carondelet et St-Charles, désigné par le No trois, sur un plan dressé par H. Grant, ingénieur civil, approuvé par D. Heward, voyer, le 14 janvier 1837, déposé au bureau de B. Marks, ex notaire en cette ville, le 1er février 1837.

Le dit lot mesure, mesure américaine, vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Gravier, cent cinquante-cinq pieds cinq pouces de profondeur sur un côté cent cinquante-deux pieds six pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux, et vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Union.

Les bâtisses sur le dit lot étant connues comme le No 166 rue Gravier et le No 17 rue Union.

Acquis par la défenderesse par achat de Wm Phelps, d'après un acte pardevant S. Magner, ex-notaire le 12 avril 1866 (Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 90, folio 488.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 mars—14 21 28—avril 4 11 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE

—DE—

Trois Résidences en bois à deux étages

Coin nord-ouest des rues Claiborne et Orléans.

Et quatre morceaux de terre à Morgan City.

Succession de Mme Odile Morel, femme de Eugène Petit.

No 33,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus Division D, rendu le 21 mars 1892 et signé le 29 mars 1892, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **Les trois résidences à double corps de logis en bois à deux étages,** dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Orléans, formant le coin N.-O. des rues Claiborne et Orléans, Nos 229, 231 et 233 rue Orléans et 145 rue Claiborne, chaque double corps de logis ayant 6 chambres, cour pavée, citerne et lieux d'aisance.

Le lot de terre sur lequel elles sont bâties est désigné par le No 15 dans l'îlet No 76, sur un plan par Bourgerol, voyer, daté le 10 janvier 1839, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Félix de Armas, ex notaire en cette ville, le dit lot mesurant en mesure américaine 29 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne sur 95 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Orléans et entre lignes parallèles.

Elles sont à un îlet du marché Tremé, et adaptées pour les affaires et comme résidence, et sont rémunératives, se louant sans bail à raison de $516 par an.

2° **Le certain morceau ou lot de terre** situé dans la paroisse Ste-Marie, à Morgan City, dans cet Etat, faisant face à la voie ferrée du Morgan Louisiana and Texas R. R., maintenant le Southern Pacific R. R.; le dit lot de terre ayant 50 pieds de face à l'avenue Orléans sur 80 pieds de profondeur, étant partie du lot de terre No 1 dans l'îlet No 4, d'après un plan de la dite ville, dressé par A. L. Fields, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant.

3° **Le certain morceau ou lot de terre** situé dans la ville de Morgan City, paroisse Ste Marie, dans cet Etat, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, dépendances et privilèges y appartenant, connu et décrit comme le lot No 9 dans l'îlet No 5, borné par les rues Deuxième, Troisième, Everett et le Morgan Louisiana & Texas R. R., actuellement le Southern Pacific R. R., mesurant 51 pieds 10 pouces de face au dit chemin de fer, sur une profondeur de 87 pieds sur un côté et 100 pieds sur l'autre, le tout d'après le plan de Barnes.

4° **Le certain morceau ou lot de terre** situé à Morgan City, dans la paroisse Ste-Marie, dans cet Etat, connu et désigné comme lot No 10 dans l'îlet No 5.

5° **Le certain morceau de terre** connu désigné et décrit comme les moitiés est ou portions des lots Nos 6 et 7 dans le block ou îlet No 7, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans la ville de Morgans City, dans la paroisse Ste-Marie, dans cet Etat, comme suit à savoir: Commençant et courant du coin de l'avenue Fédérale, une distance de 106 pieds 4 pouces et 4 lignes, faisant face sur le chemin de fer à la ligne du lot de A. Vitterman, puis en arrière de la rue du chemin de fer sur la ligne Vitterman, une distance de 75 pieds 11 pouces et 1 ligne, puis de là immédiatement à travers l'avenue Fédérale, une distance de 100 pieds, de là sur l'avenue Fédérale jusqu'au coin de la rue du chemin de fer, une distance de 110 pieds 3 pouces, le tout conformément au plan de Barnes de la ville de Brashear, actuellement Morgan City.

Termes et conditions—Pour les propriétés de la Nouvelle-Orléans, un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, les améliorations seront tenues assurées et la police sur les propriétés transférée aux détenteur ou détenteurs des billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1892.

Pour la propriété à Morgan City, comptant, et l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes pour l'année 1892.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente des acquéreurs.

Actes de vente pardevant H. L. Garland, Jr., Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
2 avril—3 9 16 23 30—7 mai

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent rémunérateur.

Un coin des mieux situés.

Bâtisse en briques à deux étages, coin des rues **Dauphine** et **St-Philippe,** où est établie une boulangerie depuis plus de 25 ans.

SUCCESSION DE JEAN CAZALÉ.

No 34,888—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 avril 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans en date du 16 février 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété et les effets ci-après décrits, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **St-Philippe, Dumaine, Dauphine et Bourbon,** formant l'angle des rues St-Philippe et Dauphine, et mesurant 60 pieds de façade rue St-Philippe, sur 75 pieds de profondeur et de façade rue Dauphine. Les améliorations consistent en deux bâtisses en briques à deux étages, où est établie depuis les dernières 25 années une boulangerie.

Conditions—Comptant à l'adjudication.
L'acte de vente pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 30

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage.

Actions de chemin de fer de la ville, de Banque et du New Orleans Brewing Association.

Succession de Geo. W. Schumann.—No 33,748

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 9 avril 1892, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 19 janvier 1892 et signé le 21 janvier 1892—

1° 6 actions du New Orleans Brewing Association No 268 de $100 chacune.
2° Un certificat du New Orleans Brewing Association (Bon hypothécaire) No 262, portant six pour cent d'intérêt, payable semi-annuellement avec coupons y attachés Nos 3 à 30, pour la somme de $
3° Un certificat du New Orleans Brewing Association (Bon hypothécaire) No 263, pour la somme de $
4° Certificat No 1451 pour 10 actions du New Orleans City and Lake Rail Road de $100 chacune.
5° Certificat No 1,622, 10 actions de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans de $100 chacune, en date du 10 mai 1887.
Conditions—Comptant sur les lieux.
29 mars—29—avril 3 7 à date

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations etc., d'un café et d'un bail de valeur.

Dunn et Dunet vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,074—En vertu d'un ordre de vente daté 24 mars 1892, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 9 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local coin sud-ouest des rues Decatur et St-Louis.
1° Le contenu du dit local consistant d'un comptoir de café, glacière, cribles et portes en verre, miroirs, range de cuisine, tables, chaises, matelas, verrerie et faïence, vins et liqueurs, etc.
2° Le terme non échu du bail du dit local, à raison de $50 par mois payable mensuellement et finissant le 30 juin 1893.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—29—2 5 9 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil, du contenu du local, No 7 rue Prytanée, connu comme

L'ECOLE LECHE.

Consistant en

175 pupitres d'école et bancs; un grand lot de "black boards," bibliothèques, vitrines, globes, cartes, armoires, specimens d'anatomie, pupitres, poêles, chaises, "coolers," et autres articles de nécessité pour une école, etc.

Aussi, un "Remington Typewriter."

Meubles de chambre à coucher et de salle à manger.

Armoires, bureaux, lavabos, lits de camp, matelas, sofas, berceuses, tapis, stores, portraits, corniches, nattes, ornements, pendules, lits en fer, tables, etc., vaisselle et verrerie, et beaucoup d'autres articles de nécessité, trop nombreux à énumérer.

Dans l'affaire de
W. I. Hodgson et Fils, agents, vs A. S. Leche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,073—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 6 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, No 7 rue Prytanée.
Le contenu du dit local, consistant en la propriété ci-dessus décrite, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mars—30 30—avril 2 5

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix, No 17 rue Prytanée, près Olio.

Succession d'Edouardo Villa.

No 6,646.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 164 rue Commune, il sera vendu LUNDI, le 27 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 23 mars 1892, Dossier No 6,646, pour le compte de la susdite succession—

La résidence en briques, bien bâtie, à deux étages, No 17 rue Prytania, dans l'îlet borné par les rues Prytania, St-Charles, Calliope et Clio, ayant corridor, gaz dans toute la maison, salons, salles à manger, cabinets etc., à peu près six chambres à coucher, grande cour sur le côté, terrain mesurant 50 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania sur 130 pieds de profondeur, ayant une allée de 15 pieds de largeur en commun au dit lot et autres.

Conditions—Comptant.—Les taxes de 1892 seront assumées par l'acquéreur; 10 pour cent comptant seront requis à l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant B. F. Choate, notaire.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de résidences, Propriété à double corps de logis,

—ET—

Sites de choix pour bâtir dans les Premier et Deuxième Districts.

Toute une rangée de bâtisses et de terrains pour bâtir.

Rue Carondelet, coin Nord-Ouest de la rue Erato.

Bâtisses double à deux étages, Nos 362 et 362 1/2 rue Baronne.

Terrain vague sur la rue Tchoupitoulas,

Près de la Presse à Coton Kentucky,

—ET LE—

Cottage résidence élevé sur le Chemin du Bayou, coin Nord-Ouest de la rue Robertson, avec sites convenables pour bâtir attenant sur la rue Robertson.

Succession de Francis Pena.

No 34,598—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau No 164, rue Commune, SAMEDI, 30 avril 1892, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1892, Dossier No 34,598, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu—

I. Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 239, borné par les rues Carondelet, Erato, Baronne et Clio, façade à la rue Carondelet et formant l'encoignure de la rue Erato et connu comme lot No 1. Le dit lot mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet sur 91 pieds de profondeur et façade rue Erato, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de 9 pieds de largeur et face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec magasin, au rez-de-chaussée et loué à raison de $— par mois.

II. Un certain lot de terre attenant à la propriété premièrement décrite, situé rue Carondelet et connu comme lot No 2. Le dit lot mesure 31 pieds 1 pouce face à la rue Carondelet sur une profondeur de 91 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Erato. Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages, 6 chambres avec grates, loué au loyer de $— par mois.

III. Un certain lot de terre touchant à la seconde propriété décrite, à rue Carondelet et connu comme lot No 3. Le dit lot mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage de la dite allée commune, faisant face à la rue Erato.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double à deux étages en bois, 6 chambres de chaque côté, louée à raison de $— par mois.

IV. Un quatrième, plus ou moins, dans un certain lot de terre dans le même carré que celui ci-dessus, adjacent au lot No 4, et connu comme lot No 5, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur sur la ligne au côté du lot No 4 de 91 pieds, de là, à angle droit, de 5 pieds 9 pouces et 7 lignes au côté de la rue Clio; de là à angle droit de 18 pieds de côté de la rue Baronne, de là encore à angle droit de 6 pieds 9 pouces 7 lignes du côté de la rue Erato, de là une autre profondeur de 82 pieds 10 pouces du côté à la rue Baronne; laquelle profondeur fait face à Pecan alley, 28 pieds de largeur dans le fond sur la ligne vers la rue Clio et adjacente au lot No 6 de 191 pieds 10 pouces, avec l'usage de la dite allée commune ouvrant sur la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, occupée comme résidence et atelier de serrurier, rapportant un loyer de $— par mois.

V. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet et connu comme lot No 6. Le dit lot mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet sur 191 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage.

VI. Un certain lot de terre touchant à la propriété décrite en dernier lieu, situé sur la rue Carondelet, et connu comme lot No 7. Le dit lot mesure 25 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur une ligne de côté du lot No 6 de 191 pieds, 27 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clio de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes à angles droits 2 pieds, une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence à un étage loué $— par mois.

VII. Tous les droits et intérêts qui peuvent appartenir à la dite succession de Francis Pena, par prescription ou possession indéniable pendant 30 ans, dans un certain morceau ou portion de terre, touchant à la propriété décrite en dernier lieu, faisant face et mesurant 2 pieds rue Carondelet, sur une largeur sur la ligne de côté du lot No 7, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec une profondeur de 22 pieds 4 pouces dans le fond, sur une profondeur d'à peu près 129 pieds 4 pouces 3 lignes plus ou moins, vers la rue Clio et touchant à la propriété de Gabriel Brown.

Le tout d'après un croquis de D. M. Brosnan, député voyer de la ville, daté le 19 mars 1892.

Le tout des propriétés ci-dessus décrites ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mme Gertrude Pena, veuve de feu Francis Laurent Lessallier, d'après un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville le 31me jour de mai 1860.

VIII. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le faubourg Lacource, Premier District de cette ville, formant le lot No 2 dans l'îlet No 95 sur le plan original du dit faubourg et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Baronne, anciennement Bacchus, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, étant dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato et Dryades. Le dit lot a été acquis par feu Francis Pena du Dr William Bell Wood, le vingt unième jour de mai 1859, pardevant Octave de Armas, anciennement notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, retirée de la rue, et connue comme les Nos 362 et 362 1/2 de la rue Baronne, contenant 7 chambres de chaque côté, et louée à raison de $— par mois

IX. Un lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thomas, Ste-Thérèse et Bellechasse, dans le carré No 74. Le dit lot est désigné comme lot No 8 et mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 120 pieds de profondeur.

X. Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Esplanade et Claiborne et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure nord ouest de la rue Robertson et du Chemin du Bayou, et mesurant en mesure américaine 99 pieds face au dit Chemin du Bayou sur une profondeur, sur la ligne vers la rue Claiborne, de 139 pieds 11 pouces 4 lignes et 143 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Robertson et 74 pieds 4 pouces au fond et connu comme lot No 1. Les améliorations comprennent une résidence cottage élevée, avec un large couloir au centre, salons spacieux, salle à manger et chambres à coucher, larges balcons, bâtisse à deux étages dans le fond, arbres à ombrage, etc.

XI. Un certain lot de terre, connu comme lot No 2, faisant face à la rue Robertson, dans le même îlet que le lot No 1, et attenant à ce dernier dans le fond, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 74 pieds 4 pouces, sur la ligne à l'arrière du lot No 1, 30 pieds 6 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une autre profondeur de 68 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 3.

XII. Un certain lot de terre connu comme lot No 3, faisant face à la rue Robertson, dans le même carré que le lot No 2 et adjacent à ce dernier, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson par une profondeur de 68 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 2, 30 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur à l'arrière, et une autre profondeur de 62 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de la prolongation de la rue Quartier, la dite prolongation est représentée sur un croquis mentionné plus loin.

XIII. Un certain lot de terre connu comme lot No 5, faisant face à la rue Robertson et dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 5[illegible] pieds 3 pouces sur la ligne de côté du dit lot No 4 et la prolongation de la rue Quartier, 33 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une autre profondeur de 46 pieds 6 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Esplanade, le tout d'après un croquis de D. M. Brosnan, député voyer de la ville, en date du 14 mars 1892, le tout des dites propriétés ayant été acquises par feu Francis Pena, de Mlle Adeline Davis, pardevant Emile Jarreau, anciennement notaire en cette ville, le 21 avril 1858.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans, à l'option des acquéreurs, divisé en billets garantis par privilège du vendeur et hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; les acquéreurs assureront les propriétés pour le montant de la portion du crédit et transféreront les polices, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et les autres sécurités et clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes d'Etat, de Ville et de Levée, dues et exigibles en 1892, au-dessus du prix d'adjudication.

Actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, Notaire public, 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.
24 mars—24 26—avril 2 9 16 23 30

Succession de Jean Donneys.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,160—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Marie Donneys, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 mars—23 27 31

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

Pour Effectuer un Partage.

L'élégante et aristocratique résidence No 281 avenue Esplanade, avec de grands et jolis terrains s'étendant aux deux rues Kerlerec et Romain.

Le vaste magasin en briques à trois étages, No 95 rue Decatur, entre St Louis et Conti.

La jolie résidence en bois avec terrains spacieux et bien ombragés, formant le coin sud ouest des rues des Champs-Elysées et Robertson, ensemble avec une rangée de résidences simples à un et deux étages avec écuries, coin des rues Français et Robertson.

L'élégant cottage moderne en bois, nouvellement bâti, à deux corps de logis.

Nos 234 et 234 1/2 et 236 et 236 1/2 rue Champs-Elysées, entre Villeré et Robertson.

La jolie résidence en bois nouvellement bâtie, No 250 rue Champs-Elysées, encoignure sud-est Robertson.

Dans l'affaire de Mme Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss et als.

—VS.—

Les mineurs Olivier Reiss et James Henry Rolling et Louis Mct[illegible] Rolling.

No 34,719—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 février 1892 et signé le 9 mars 1892 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus décrite, les propriétés de valeur ci-après désignées, à savoir:

1° La jolie et splendide résidence No 281 Avenue de l'Esplanade, entre Romain et Prieur, bâtie retirée de la rue sur rez-de-chaussée en briques élevé, avec de larges galeries de façade avec de belles corniches, large corridor au centre, salons doubles, vastes chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine, chambres pour domestiques, grande mansarde bien finie ayant corridor, 4 chambres cabinet, etc., écurie, dépendance et 3 grandes cuves et 7 hydrans fournissant une grande quantité d'eau pour l'usage du jardin et les domestiques; la résidence est située dans le centre d'un joli jardin, bien arrangé, quantité de granits et ombrageux arbres, arbustes, plantes, fleurs des allées en pierre et en Shillinger. Le terrain est spacieux, ayant une large façade de plus de 152 pieds sur l'avenue Esplanade, s'étendant au travers à la rue Kerlerec dans le fond et aussi une ouverture sur la rue Romain et sont décrits comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Romain, Kerlerec et Prieur, désigné par la lettre D, sur un plan fait par A. D'Hémécourt, député voyer de la ville le 21me jour d'avril 1876, et annexé pour référence à un acte de vente par H. C. Mithoudon à Mme Alexandre Honold, passé pardevant G. Le Gardeur, notaire, le 15me jour de mai 1876, conformément au dit plan. Le dit lot de terre mesure comme suit, à savoir: commençant à une distance de 62 pieds 1 pouce et 3 lignes de l'encoignure des rues Romain et Esplanade, le dit lot "D" a une première profondeur de 128 pieds et 8 pouces, puis ouvrant à un angle droit vers la rue Romain, le dit lot mesure 62 pieds 11 pouces et 3 lignes sur une ligne s'étendant et perpendiculaire à la rue Romain, puis tournant à un angle droit vers la rue Kerlerec, le dit lot mesure 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Romain, puis s'étendant en angle droit, sur une ligne perpendiculaire vers la rue Prieur, le dit lot mesure 132 pieds, puis s'étendant à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Kerlerec, le dit lot mesure une seconde profondeur de 158 pieds 7 pouces et 5 lignes, puis s'étendant à un angle droit sur une ligne dans la rue Kerlerec, le dit lot mesure 43 pieds et 2 pouces de face à la rue Kerlerec, puis s'étendant à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Esplanade et perpendiculaire à la dite rue Kerlerec, le dit lot mesure 1[illegible] pieds puis s'étendant vers la rue Prieur, le dit lot mesure 39 pieds et 2 pouces, puis s'étendant à un angle droit, sur une ligne perpendiculaire à la rue Esplanade, le dit lot mesure 135 pieds 11 pouces et 7 lignes, puis s'étendant à un angle droit vers la rue Romain, le dit lot mesure 152 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Esplanade, situé sur une des plus pittoresques portions de cette splendide avenue et jouit de tous les agréments certains de la plus grande commodité, tendant cette jolie propriété des plus désirables pour une résidence, le voisinage immédiat est des plus choisis et à une distance rapprochée du centre des affaires et des amusements.

2° Le joli magasin en briques, spacieux et bien situé No 95 rue Decatur entre St Louis et Conti avec grand hangar de face, installé pour un commerce et une grande maison, d'épicerie en gros, ou autres, qui s'y trouve, le tout décrit comme suit:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée ou Decatur, Chartres, St Louis et Conti, lequel dit terrain, au pied français, 24 pieds de face à la rue Vieille-Levée ou Decatur, lequel 24 pieds 10 pieds sur le côté de la propriété anciennement appartenant à Jean Lena sur le côté de la rue St-Louis ayant une profondeur de 196 pieds, et l'autre 14 pieds de la dite façade sur le côté de la propriété anciennement [illegible] ayant une profondeur de 218 pieds, le tout conformément à un plan fait par Joseph Pilié en date du 28 août 1818, annexé à un acte passé pardevant Christoval de Armas, ancien notaire en cette ville, le 17me jour de janvier 1819. Le dit lot de terre est ainsi décrit au pied américain mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Vieille Levée ou Decatur 232 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne de côté vers la rue Conti, 210 pieds 5 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue St-Louis à la quelle profondeur la dite ligne de côté se forme à un angle droit 10 pieds 5 pouces et s'étend parallèlement avec la rue Decatur vers la rue Conti, puis à partir de la dite ligne de côté vers la rue St Louis 22 pieds 2 pouces à la ligne du fond au dit lot qui mesure sur la dite ligne du fond 19 pieds 9 pouces de largeur le tout conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, voyer déposé pour références à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.

Cette jolie propriété de commerce est exceptionnellement bien située pour les affaires, étant près de chemins de fer, du pont et des grands établissements, maintenant occupée par J. Reiss & Co., comme une boulangerie et confiserie en gros.

3° L'élégante résidence élevée, en bois, à un étage et mansarde, avec terrains spacieux et bien arrangés, coin sud-ouest des rues Champs-Elysées et Robertson, ensemble avec une rangée de cottages simples, résidence à deux étages et grande écurie dans le fond, courant sur l'encoignure sud-ouest des rues Champs-Elysées et Robertson, le tout étant décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées Français, Villeré, anciennement Girod, et Robertson, anciennement St Jean-Baptiste, mesurant 128 pieds de face à la rue Champs Elysées la même façade rue Français sur une profondeur de 310 pieds et face à la rue Robertson et entre lignes parallèles et s'étendant à la rue Champs Elysées.

Les améliorations sont très vastes et comprennent, premièrement, la jolie résidence en bois, couverte en ardoises, coin sud-ouest des Champs-Elysées et de la rue Robertson, bâtie retirée de la banquette et des lignes du terrain par un spacieux et bien orné jardin entouré d'un élégant entourage en fer, arrangé avec des allées, des plates-bandes, des statues, porcelaines et planté d'arbres, une treille, plantes rares, plusieurs beaux pacaniers de rapport, environ trente orangers, mûriers, néfliers, figuiers, pruniers, etc. La résidence est bâtie sur un soubassement en briques de 10 pieds de hauteur, entourée d'une galerie au rez-de-chaussée et sur les ailes de chaque côté et divisée en une grande salle avec octogone et salle à manger, les deux artistiquement arrangées; et ornées de jolies moulures, plusieurs chambres à coucher confortables, de salles de bains et des chambres de domestiques, une cuisine à deux étages et deux grandes chambres lambrissées, cinq cabinets au dessus. De plus, une maison de jardinier et un bâtiment détaché avec deux chambres.

Et, secondement un lot de construction comprenant un cottage en bois, coin des rues des Français et Robertson, ayant une galerie de façade à chambres derrière, 2 chambres au dessus de la cuisine, une cour de derrière, etc.

Deux autres cottages en bois de chacun trois chambres, une allée de côté et une citerne dans la cour de derrière. Une résidence à deux étages, en bois, avec 4 chambres, une citerne, une allée, une écurie avec une porte cochère et cour. Cette propriété offre une occasion d'acheter une résidence extrêmement confortable avec des dépendances d'un bon rapport, et un lot de terre des mieux assortis d'une façon peu ordinaire.

4° Ces modernes résidences nouvellement bâties, très attrayantes, dites Queen Ann Cottage Dwellings, Nos 234, 234 1/2, 236 et 236 1/2, rue des Champs Elysées, entre les rues Robertson et Villeré, en arrière du trottoir, ayant chacune galerie de face, salons, salle à manger, chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisances en porcelaine, cuisine au jardin de façade, une cour derrière et des allées pavées en Schillinger. Les chambres sont toutes joliment décorées, le gaz et l'eau sont installés dans chacune des résidences. Les lots ainsi décrits sont les suivants: Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Villeré (autrefois Girod) et Robertson (autrefois St. Jean-Baptiste), désignés par les numéros 5 et 6 sur un plan dessiné par Rillieux & Co., voyers, le 8 mars 1836, et mesurant chacun, conformément au dit plan, 27 pieds 4 pouces de façade sur la rue des Champs-Elysées, sur 141 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et aussi:

Un autre certain terrain dans les même district et carré susdits, et contigu aux terrains ci-dessus décrits Nos 5 et 6 et désigné par le No 7 sur le dit plan dressé par Rillieux & Co, surveyors, le 8 mars 1836. Le dit terrain mesure, en pied anglais, 27 pieds 10 pouces de façade sur la rue des Champs-Elysées, sur 141 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est formé d'une partie du terrain No 73 dans le carré No 15, sur le plan original du faubourg Marigny; les mesures ci-dessus étant toutes plus ou moins. Ces cottages modernes de choix sont bâtis avec goût et ont tous les agréments modernes; attrayants à l'extérieur et sont toujours loués; ils rendent dans le moment, ensemble, $768 par an. Ils sont également désirables comme résidence ou comme placement d'argent rémunérateur.

5° La belle maison de résidence à deux étages en bois, avec toiture à mansarde, No 250 rue des Champs-Elysées, coin S. E. de la rue Robertson, bâtie sur des fondations en briques élevées, galeries devant et derrière, corridors au premier et au bas, salons doubles, deux chambres à coucher, chambre à bain dans l'octogone, salle à manger, cuisine et chambre à repasser au premier étage et galerie devant; trois grandes chambres à coucher en haut, citerne, dépendances, etc; lavabos stationnaires, ainsi qu'armoires, un service de tuyaux pour l'eau communicant dans la cuisine et dans la chambre à bain. Les terrains sont décrits comme suit, savoir:

Premièrement, un certain terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Robertson, ci-devant St-Jean-Baptiste, Français, Champs-Elysées et Claiborne, désigné par le No 1 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, en date du 27 avril 1860 et enregistré au greffe de l'ancienne cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. Le dit terrain forme le coin des rues Champs Elysées et Robertson, et mesure, d'après le dit plan, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade sur des Champs Elysées sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds; et secondement une autre certaine partie de terrain située dans la nouvelle banlieue Marigny, dans le troisième district de cette ville, le dit terrain étant désigné par le No 3 dans le carré No 14, compris avec la rue Robertson, ci devant St-Jean-Baptiste, Champs-Elysées, Français, Claiborne ci-devant St-Ovide et la dite partie du dit terrain mesurant au pied américain, 30 pieds, 7 pouces de façade sur Robertson, sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Louis Surgi, voyer, le 13 mars 1839 et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, ancien notaire de cette ville, comme plan No 19. Cette belle et commode résidence a un élégant extérieur; les chambres étant toutes grandes et ayant des plafonds élevés et de larges ouvertures; c'est une des propriétés les meilleures de cette vaste avenue. Une ligne double de chemin de fer rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur: le reste à un, deux et trois ans pour des billets divisés en coupons portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à leur paiement, garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque sur la propriété vendue, avec 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à leur maturité; ensemble avec toutes les clauses usuelles d'assurance et le transfert des polices d'assurance devra s'effectuer sur les améliorations, et la dite propriété pour le montant des billets détenus par le vendeur ou tout autre personne, comprenant intérêt et dépens, et autres clauses de sécurité; le pacte de non alienando et l'obligation de l'acquéreur de payer en sus du prix d'adjudication, les taxes de Ville et d'Etat de 1892, sur la propriété vendue et paiera 10 0/0 comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente afin d'assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, aux frais de l'acquéreur.
12 mars—12. 19. 27—avril. 2. 9. 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic d'un Cottage-Résidence confortable.

No 153 Grande Route St-Jean.

Avec des lots vacants adjacents.

—ET—

Deux morceaux de terre contigus de valeur.

A la jonction du Chemin de la Métairie et du Bayou St-Jean.

A l'enchère publique.

Dans l'affaire de Carlos Maduell vs ses créanciers.

No 34,204.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1892, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-après savoir—

1. **Une certaine portion de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant désignée d'après un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, daté Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1875, par la lettre A et No 7. Le lot A mesure 60 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington, par une profondeur de 49 pieds 3 pouces sur un côté, 67 pieds 10 pouces sur l'autre et 64 pieds 2 pouces sur la ligne de fond, joignant en partie le lot No 7. Le lot No 7 mesure 63 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la route St Jean, 86 pieds 10 pouces de profondeur 99 pieds 1 pouce et 4 lignes dans le fond sur un côté, et 101 pieds 9 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté. Le tout en accord avec le susdit croquis de J. A. d'Hémécourt, annexé à l'inventaire de la succession de Pierre Pierrie, pris par John L. Laresche notaire public, le 9 novembre 1875.

Les améliorations comprennent une résidence cottage confortable en bois, avec une bâtisse détachée dans le fond contenant galeries sur le côté et derrière, 3 chambres et 3 cabinets dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond, écuries et remises, porte cochère, jardin dans le fond avec des allées proprement briquetées et plantées d'orangers et d'autres arbres fruitiers, d'arbustes, de rosiers et de fleurs rares. Elle est connue comme le No 153 Grande Route St Jean et est louée à raison de $216 par an. Le char passe en face et sur l'avenue de l'Esplanade, et est à proximité de la nouvelle école McDonogh.

2° **Trois certains lots de terre** avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district et dans le même bloc desquels lots sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan de Joanet daté le 21 mars 1837, déposé comme plan No 30 du Livre des Plans, dans le bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan les dits deux lots mesurent comme suit. Lot No 3, 22 pieds 8 pouces de face à la rue Washington, 46 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus près du Bayou St-Jean, 56 pieds 7 pouces sur l'autre ligne et 25 pieds à l'arrière. Et le lot No 4 a 22 pieds 8 pouces de face à la rue Washington, 56 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3, 67 pieds de profondeur sur l'autre ligne et 25 pieds sur la ligne du fond. Et le tiers des dits trois lots mesure, plus ou moins, (mesure française) 50 pieds de face à la Grande Route St-Jean, 67 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée du Bayou St-Jean, 92 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté et 80 pieds dans le fond, étant composé de deux lots de terre désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L. Brindier ancien voyer général, daté le 24 septembre 1854, et annexé à un acte du 4 octobre suivant, pardevant le dit H. Pedesclaux, ancien notaire.

3° **Deux certains morceaux de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, etc., situés dans la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à la jonction du Bayou St-Jean et du Chemin de la Métairie, et désignés sur deux plans faits par Tanesse voyer de la ville, le 16 septembre 1813, et annexé à un acte passé pardevant Ph. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, le 13 octobre 1813, et l'autre à un acte pardevant H. Pedesclaux, ancien notaire public, le 12 janvier 1819.

Un morceau de terre formant le coin du Chemin du Bayou et du Chemin de la Métairie et compris par les lettres L, A, B, C, H, J et K sur les dits plans, et mesurant 96 pieds de face au Chemin du Bayou de L à A, 2 arpents 18 toises 2 pieds de profondeur de A à B, 24 pieds de face au Chemin de la Métairie de L à K; 3 arpents 2 pieds 6 pouces de profondeur de K à J, et s'étendant d'une plus grande profondeur de B sur un côté, et J sur l'autre, entre lignes parallèles, 90 pieds à part, vers Sud 2° 30 Est à la ligne de la plantation appartenant anciennement à J. B. McCarty dans le fond, laquelle dite ligne est de 14 arpents de distance de face sur le Chemin de la Métairie.

Et l'autre morceau, contigu au ci-dessus, est inclus dans les lettres A, B, C, D, E, F et G, d'après les dits plans et façade sur le dit chemin du bayou, s'étendant en profondeur entre 137 pieds de distance de A à B d'un côté et de G à F de l'autre la profondeur de A à B étant de 2 arpents 18 toises 2 pieds, le dit morceau mesurant alors, par l'extension de la ligne opposée, dans une direction oblique de F à E et ensuite s'étendant de E d'un côté et B de l'autre, entre lignes parallèles, un et trois quarts (1 3/4) arpents de distance, allant sud 2° 30' est à la ligne de l'habitation Macarty à l'arrière.

Etant la même propriété que Alfred Holt a acheté de Geo Holt, d'après un acte pardevant Theo Guyol, notaire, le 26 avril 1859. Toute la propriété décrite ci dessus ayant été vendue au dit Carlos Maduell dans et par l'acte auquel il est référé ci-après, excepté cette portion de l'acte que le dit Alfred Holt a vendu à la ville de la Nouvelle-Orléans le 10 mai 1873, d'après un acte par evant A. Hero, notaire en cette ville, et est décrite comme suit, à savoir

Un certain morceau ou certaine portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, compris dans l'espace entre Ste Anne, St-Pierre, Génois et Scott, commençant à une distance de 328 pieds du bayou St-Jean sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Pierre et de 590 pieds du dit bayou sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Ste Anne courant de là vers le chemin de la Métairie entre ligne de côté parallèles avec les dites rues Ste Anne et St Pierre, la dite portion de terre mesurant 490 pieds plus ou moins, en longueur et à une largeur de 210 pieds plus ou moins sur les lignes de côté courant obliquement entre les dites rues Ste Anne et St Pierre. La dite portion de terre est à distance égale des dites rues Ste-Anne et St Pierre et est coloriée jaune et amplement tracée sur un plan de la même et autres propriétés dressé par Pilié & Murray, voyers, à la date du 13 septembre 1869 dont une copie est déposée au bureau de A. Hero, notaire public en cette ville, comme plan No 34. Il comprend une partie du fond de plusieurs morceaux de terre Nos 1 et 2 sur un plan dressé par J. Tanesse, voyer, à la date du 13 septembre 1813, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant P. Pedesclaux, notaire en cette ville, le 13 octobre 1813, et ils sont désignés aussi par les mêmes numéros sur un autre plan dressé par le dit voyer J. Tanesse à la date du 18 octobre 1813, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant Philip Pedesclaux, ex notaire, le 12 janvier 1819.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant galerie de façade et trois chambres, écurie, etc. Le terrain est élevé et est cultivé en un jardin potager, près du Lower City Park, à proximité des chars de la rue Esplanade.

Termes et Conditions—Pour la propriété premièrement décrite—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de la vente, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites—un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de l'adjudication, des dépôts de 10 pour cent comptant seront requis dans toutes les ventes pour assurer le lien des conditions ci-dessus.

Actes de vente pardevant James Simeon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9 12 19 26—avril 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple désirable.

No 14 rue Delachaise, près Tchoupitoulas.

INTERDICTION DE JNO LARNER.

No 26,963—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 30 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 mars 1892, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée

L'agréable cottage-résidence simple en bois, No 14 rue Delachaise, entre Tchoupitoulas et Jersey, retiré de la rue, ayant galerie de façade et 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Foucher, désigné comme lot No 53, d'après un plan par A. d'Hémécourt, voyer de la ville, daté le 27 novembre 1879, et mesurant 31 pieds 0 pouce de face à la rue Delachaise, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. En bonne condition et dans un voisinage paisible

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec un intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par lien et privilège du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du prix de la vente, et fera le dépôt habituel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., N., aux frais de l'acquéreur.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 30

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée dans le Quatrième District de cette ville.

No 513 1/2 rue St-André,

Entre Liberté et Howard.

Succession de Timothy McCarthy.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,904.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1892, et pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Liberté, Félicité et Howard, mesurant, au pied américain, 17 pieds 1 pouce de face à la rue St-André sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles, désigné comme No 513 1/2 rue St André. Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage avec galerie de façade et deux chambres, une bâtisse à deux étages en bois dans le fond avec quatre ou cinq chambres, cave, lieux d'aisances, etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 avril—2 9 16 23 30—mai 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chevaux, Pains, Charrettes, Installations de bureaux, Installations, Etc.

SUCCESSION DE JEAN CAZALE.

No 34,888—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet — JEUDI, 7 avril 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu au local coin des rues St-Philippe et Dauphine, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 février 1892, pour le compte de la dite succession—

2 magnifiques chevaux.
60 barils de farine.
2 charrettes à pains, harnais, installations de bureaux et autres effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
26 mars—26 31—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce superbe site pour bâtir coin des rues Félicité et Chesnut, près du Parc Colisée,

Dans une des sections les plus choisies du district des jardins.

Succession de John McGinty.

No 28,938—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI 23 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 11 mars 1892 et rendu dans la succession ci-dessus la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Ce splendide terrain au coin des rues Félicité et Chestnut consistant en trois lots de terre contigus, décrit comme un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Chemin Félicité, Ste Marie et Colisée, mesurant 90 pieds 2 pouces de face au Chemin Félicité, sur une profondeur et face à la rue Chestnut de 129 pieds 1 pouce et face à la rue et 127 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Colisée et 90 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur dans le fond vers la rue Ste Marie. Le tout conformément au plan fait par Edgar Pilié en date du 26 février 1892, la façade des dits lots est entourée d'une jolie barrière, le terrain est élevé et fort, et il y a très peu de terrain en [illegible] comme [illegible]. Le terrain est situé à proximité du Parc Coliseum, des chars [illegible], entouré par de très belles résidences et de très jolis terrains et habités par des citoyens des plus [illegible], à proximité [illegible] et du centre de la ville pour les amusements, la rendant excessivement attrayante pour ceux qui recherchent un terrain pour une résidence élégante.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un ou deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an et toutes les autres clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant James J. Woulfe, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26—avril 2 9 16 23

PAR VINCENT & CO.

Continuation de

VENTE DE SYNDIC A CRÉDIT.

Grand stock de marchandises sèches, notions, jouets, etc., de Henry E. Gautreaux, insolvable.

PAR VINCENT & CO.—La vente sera continuée MARDI, 5 avril à 11 heures A. M. au No 257 rue Royale sous l'Ursulines, en vertu d'un ordre de l'Hon. Theo C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, en date du 22 mars 1892, dans l'affaire de l'insolvable H. E. Gautreaux vs. ses créanciers, No 34,733.

Tout le contenu du magasin de marchandises sèches, notions, lingeries et articles de fantaisie de H. E. Gautreaux, insolvable, consistant d'étoffes à robes, satin, draps, coton écru, rideaux, velours, flannelles, nappes damask, bobinets, bonneteries, jouets, etc.

Conditions pour le crédit sur les marchandises ci-dessus. Pour toutes sommes au dessous de $200, comptant au-dessus de $200, 60 jours de crédit et au dessus de $500, 90 jours de crédit avec billets approuvés et endossés à la satisfaction des vendeurs.

—Aussi—

Un certificat de souscription de la New Orleans Co-Operative Banking Co., en date du 3 septembre 1891, pour cinq (5) actions du fonds capital de la dite banque de la valeur de $25 chacune.
Un cheval et wagon.
Comptes à recevoir due à l'insolvable par divers créanciers.
Un certain lot de meubles.

—Et—

Le bail non expiré ou droit d'occupation du magasin coin des rues Royale et Ursulines, expirant le 30me jour de septembre 1893.
Conditions des effets ci-dessus—Comptant.
26 mars—26 28—avril 4 5

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de

Cottages simples et doubles productifs et résidence à deux étages, dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de John J. Hoppe vs Gus Bock, exécuteur testamentaire.

No 33,478.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. Voorhees juge de la Cour Civile, Division E, rendu le 3 mars 1892, et signé le 10 mars 1892 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après, décrite, à savoir

1° **Le joli cottage simple, en bois,** No 52 Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Troisième Quatrième, Rousseau et Fulton. Il est bâti à distance de la rue et a ample espace pour un gazon, un jardin, et a corridor, 5 chambres, auvent, citerne, etc. Le terrain est désigné par le No 6 du carré 10 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 28 mai 1841, et mesure 31 pieds de façade rue Troisième, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne maison comme demeure ou placement d'argent.

2° **Le joli cottage double en bois** Nos 54 et 56 rue Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Troisième, Quatrième, Rousseau et Fulton, ayant galerie, allée, 5 chambres et auvent de chaque côté ainsi que citerne. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer en cette ville, en date du 1er février 1843, et mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Troisième, sur 127 pieds de profondeur.

Ces maisons sont près de Clay Square et des lignes de chemin de fer et sont dans une partie de la ville populeuse et habitée par des gens respectables, ce qui toujours leur assure de bons locataires et en fait de bonnes maisons à habiter ou comme placement d'argent.

3° **La confortable maison de résidence en bois à deux étages,** No 60 rue Constance, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, Annonciation, Erato et Thalie, retiré de la rue, et ayant 6 chambres, gaz, auvent et citerne, ainsi qu'un vaste espace sur un côté et à l'arrière, permettant d'y faire de nouvelles améliorations ou jardin et gazon. Le terrain est désigné par le No 9 sur un plan de G. E. Dunbar, en date du 10 février 1840, et mesure 27 pieds 3 pouces 1 ligne de façade rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Près de chars, d'écoles, de marchés, d'églises et du centre des affaires, ce fera une jolie demeure ou un bon placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le crédit, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir la perception des billets; les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix de la vente seront requis au moment de celle ci.

Les actes de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 Mars—12. 19. 26—2. 9. 16 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu de l'Emporium de Papeterie de J. C. Eyrich, No 130 rue Canal.

VENTE DE SYNDIC

Dans l'affaire de J. C. Eyrich vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 35,053.

PAR ONORATO & STUART—Charles D. Stuart, Encanteur, 58 rue du Camp.—MARDI, 12 avril 1892, à 11 heures A. M., au local No 130 rue Canal, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, rendu et signé le 1er avril 1892, de la propriété ci-après décrite à savoir

1° Tout le stock de marchandises consistant en un joli assortiment de papeterie, fournitures de bureaux, livres, nouveautés, etc.
2° Un lot d'installations.
3° Un lot de comptes à recevoir.
Le tout sera vendu en bloc pour du comptant)
2 avril—2 3 9 10 12

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, de chambres à coucher, de salle à manger.

Piano droit.

Tapis, nattes, stores, etc

Dentelles, Rideaux, verrerie, etc.

A la résidence, 409 rue Chestnut, coin Peniston, mardi, 12 avril 1892

Succession de Gilles M. Hillyer.

No 34,319.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau No 38 rue Royale. MARDI 12 avril 1892, à 11 heures A. M., au local, coin des rues Chestnut et Peniston, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, en date du 21 mars 1892, la propriété mobilière ci après décrite, à savoir:

Meubles de chambre à coucher avec glaces, ameublement de chambre à coucher convenable, meubles de salon et de salle à manger, porte chapeaux, pendules, plaques, meubles de cuisine et autres articles, etc.
Conditions—Comptant.
2 avril—2 3 9 10 11 12.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurance.

A l'encan.

Succession de Joséphine Vallette Hughes

No 34,221—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

—ET—

Succession de John Hughes.

No 34 962—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans les affaires ci-dessus le 29 mars 1892, il sera vendu à l'encan, les actions suivantes, savoir

1° Dix (10) actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Association, d'après le certificat No 802.
2° Six (6) actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Company, d'après le certificat No 2,316.
3° Trois (3) actions du fonds capital du Sun Mutual Insurance Company, d'après le certificat No 1 140.
Conditions—Comptant avant le transfert.
30 mars—30—avril 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, de Salle à manger et de Chambre à coucher, Miroirs, Rideaux, Abat jour, Vaisselle, Verrerie, Etc.

A L'ENCAN.

Succession de Joséphine Vallette Hughes.

No 34 221—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

—ET—

Succession de John Hughes.

No 34 962—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI 13 avril 1892 à 11 heures A. M. au local No 307 rue Quatrième, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans les affaires ci dessus, le 29 mars 1892, il sera vendu à l'encan—

Les meubles et effets mobiliers contenus dans la dite demeure, No 307 rue Quatrième, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
30 mars—30—2 9 13 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Sixième District,

Coin des rues Bordeaux et St-Denis.

A L'ENCAN.

Succession de George Fleitrich.

No 29,177—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date et signé le 11 mars 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Valence, Dryades et St-Denis. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesure chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le lot No 1 forme l'encoignure des rues Bordeaux et St Denis. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant six chambres, corridors, écurie, etc.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr. notaire
15 mars—15 26—2 9 16 avril

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julie, coin N. E. Camp,

—ET—

Site désirable pour bâtir, rue Carondelet, coin N. O. Félicité.

Vente par ordre de cour.

Succession de Stephen McNamara.

No 34,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mars 1892, il sera vendu à l'encan—

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julie et Camp dans l'îlet borné par les rues Magasin et Girod, ayant à peu près 15 chambres en haut et magasins en bas, le lot mesure à peu près 20 pieds 5 pouces de face à la rue Julie sur 96 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp

II. Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et Polymnia, et désigné par le No 3, sur une copie d'un plan fait par Jno. F. Braun, voyer, annexé à un acte de vente fait pardevant G. W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 29 août 1885, et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et à peu près 122 pieds de profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Jas J. Woulfe, notaire.
10 mars—10 12 19 26—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois très rémunératif

Rue Perrier, près Constantinople, à un îlet de la ligne des chars de la rue Prytanée.

Succession de Francis Johnson.

No 34,692—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 164 rue Commune—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 mars 1892, dossier No 34,692, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu à l'encan—

Le joli cottage double en bois Nos 68 et 68 1/2 rue Perrier entre Constantinople et Austerlitz, ayant de chaque côté 4 chambres, le dit lot est désigné par le No 5 sur un plan fait par D. E. Foghers, daté le 2[illegible] novembre 1876, déposé en l'étude de A. J. Armstrong, notaire, comme plan No 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Perrier sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Les taxes de 1892 devant être assumées par l'acquéreur, dix pour cent seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
2 avril—2 9 16 23 30—mai 7

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand la souffrance n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces, 50 cents.

Rue St-Pierre, 154, près Bourgogne.

L'Abeille de la Nou[illegible]
NOUVELLE-[illegible]
MARDI, 5 AVRI[illegible]

VAPE[illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAMER NEW [illegible]

COMPAGNIE G[illegible]
TRANSATLAN[illegible]

CHEMINS DE[illegible]

Queen and Cresc[illegible]

WHITNEY NATI[illegible]

L. DERMI[illegible]

FEUILLE[illegible]

CHAINE D[illegible]

GRAND ROMAN

PIERRE SA[illegible]

TROISIÈME P[illegible]

DÉCEPTION D'UN [illegible]

(Suite.)

—Oui, monsieur.
—Seul?
—Absolument seul.
—Toute la nuit?
—Toute la nuit.